

Justificatif généré le 07/10/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 07/10/2022
Département : (93) Seine-Saint-Denis
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/633504
N° d'annonce : 633504

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés

Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 148 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET

775 691 140 R.C.S. NANTERRE

Convocation en Assemblée de secteur

Les sociétaires sont convoqués en Assemblée de secteur le **mercredi 9 novembre 2022 à 18h30** à BAGNOLET (93170) Novotel Paris Est, 1, avenue de la République.

ORDRE DU JOUR

– Election des délégués des sociétaires du secteur Ile de France Est.

Conformément à l'article 10 du Règlement Intérieur relatif aux modalités d'élection des délégués aux Assemblées Générales de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, dès lors qu'une réunion d'Assemblée de Secteur ne peut se tenir, pour quelque motif que ce soit, un procédé exceptionnel de vote à distance est mis en place.

Les sociétaires du secteur géographique concerné par l'annulation d'une Assemblée de Secteur physique ont la faculté de voter sur le site Internet dédié mis à leur disposition ou par correspondance.

Pour voter en ligne, les Sociétaires du Secteur ILE DE France EST devront se connecter à l'adresse suivante :

<https://gmf-secteur-paris-idf.paragon-election.com>

La procédure de vote sera détaillée sur le site.

Pour voter par correspondance, les sociétaires du secteur ILE DE FRANCE EST devront demander le matériel de vote, par voie postale à Madame Marjorie MALMEZAC GMF 86-90 Saint-Lazare CS 10020 – 75320 PARIS Cedex 09, Téléphone : 01 55 50 62 43 ou par courriel à :

assembleesdesecteur@gmf.fr

Important : Les sociétaires seront informés de la mise en œuvre de la procédure de vote à distance sur le site internet de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires à l'adresse suivante

<https://www.gmf.fr/actualites-institutionnelles-gmf/assemblee-secteur>.

Les sociétaires sont donc invités à consulter le site régulièrement.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeJgOQEbN

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJgOQEbN>

